



***Par courriel et poste***

Le 24 octobre 2017

M. Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET** : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2017-2026  
(R-3986-2016)

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre décision D-2017-064, relative au programme « Charges interruptibles résidentielles–Chauffe-eau » d'Hydro-Québec Distribution, ainsi que de la preuve additionnelle déposée par HQD à cet égard (document B-0081).

CaSA est une PME québécoise qui développe des produits innovateurs qui vise la gestion de la charge résidentielle, notamment du chauffage des espaces et de l'eau. Depuis 2014, CaSA est un partenaire corporatif de CanmetÉNERGIE, le laboratoire de Ressources Naturelles Canada à Varennes chargé de l'étude des technologies de réseau intelligents. Grâce à cette collaboration, nous avons lancé en 2015 un partenariat avec Usines Giant, le plus grand manufacturier canadien de chauffe-eau résidentiels, afin de lancer un contrôleur de charge capable d'être installé sur le parc existant de chauffe-eau domestiques.

Nous avons des connaissances détaillées sur les sujets traités dans votre décision ainsi que dans la preuve additionnelle déposée par HQD. Malheureusement, nous constatons que cette dernière présente une vision incomplète de l'état de la science, notamment à l'égard de la question de la légionellose et du lien avec les programmes de délestage.

Dans la décision D-2017-064 de la Régie, elle a indiqué sa préoccupation avec le report du lancement du Programme et votre désir d'examiner plus en détails les enjeux techniques et de santé publique qui retardent sa mise en œuvre, avant de se prononcer sur l'approche préconisée par le Distributeur (para. 14).



Avec respect, nous sommes d'avis que la Régie n'a toujours pas devant elle une vision complète de la question. Les travaux de notre comité scientifique, dirigé par le Dr Claude Tremblay, toxicologue, épidémiologiste et spécialiste en santé environnementale, ont révélé des fautes méthodologiques et scientifiques dans l'étude de l'IREQ (l'Annexe A du document B-0081), suffisamment importantes pour remettre en question ses conclusions. On y relève notamment une hypothèse de délestage inflexible de quatre ou six heures<sup>1</sup>, sans égard à la température de l'eau, qui ne reflète pas la réalité des systèmes de gestion de charge avancés. Également, les raisonnements avancés sur la question de la contamination des chauffe-eau domestiques ne reflète pas l'état actuel des connaissances sur le sujet, de nombreuses publications récentes, complètes et crédibles ayant été ignorées ou omises dans la rédaction de ce rapport.

Afin d'aider la Régie à bien saisir l'état des connaissances scientifiques sur le sujet ainsi que la possibilité d'exercer des programmes de réponse à la demande en utilisant les chauffe-eau sans impacts de santé publique, CaSA souhaite alimenter la réflexion en déposant les documents suivants:

- Un rapport d'expert rédigé par le Dr. Claude Tremblay et ses collaborateurs,
- Un rapport de CanmetÉNERGIE sur le potentiel énergétique du contrôle des chauffe-eau et du chauffage résidentiel, permettant de faire le lien avec les questions de santé environnementales plus vastes, telles que la pollution liée à la génération de pointe,
- Une description de la solution technique proposée par CaSA et son impact sur les questions de santé publique.

Les intérêts commerciaux de CaSA en jeu sur cette question ne font aucun doute, cependant les questions de santé et de sécurité du public étaient au cœur de nos démarches de développement longtemps avant le début de ce dossier. Nous sommes d'abord et avant tout soucieux de nous assurer que le Québec ne passe pas à côté des opportunités extraordinaires que créent les techniques de gestion de la demande en allant à contre-courant de l'industrie sur des bases factuelles discutables.

Plaise à la Régie, nous serions en mesure de déposer les documents proposés dans les prochains jours afin de ne pas retarder indûment le processus décisionnel.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

Martin Fassier  
Chef de la direction - CaSA Appareils Connectés Ltée  
1-844-835-2272 poste 201  
mfassier@casconnect.com

<sup>1</sup> Étude de l'IREQ, page 26.